

M. Sharp a noté que la Commission serait aux prises avec de nombreuses difficultés graves au cours des prochaines semaines et il a souligné la nature du rôle confié à la Commission, rôle qui se limite à celui d'observateur et de témoin de l'application, par les parties, des accords de trêve et de cessez-le-feu dont ces parties sont convenues. La Commission ne cherchera d'aucune façon à empêcher physiquement l'une quelconque des parties d'agir de quelque façon que ce soit, non plus qu'elle ne tentera de forcer les parties à se conformer aux conditions de l'Accord, quoiqu'elle pourrait assumer un rôle de médiateur si les parties intéressées le lui demandaient et si la Commission estimait cette initiative utile.

M. Sharp a remercié au nom du Gouvernement tout le personnel canadien concerné d'avoir bien voulu assumer cette importante responsabilité et d'avoir entrepris avec efficacité et empressement de respecter les obligations qui lui ont été confiées.

-- On trouvera ci-joint les notices biographiques de M. Gauvin, de M. Turner et de M. Jackson.

COMMUNICATIONS UNIT